



« Sortez couverts, chacun son masque »

Pour se protéger et protéger les autres

La commune d'Alboussière initie son plan « Sortez couverts, chacun son masque ».

Aujourd'hui aucune mesure d'ampleur nationale n'oblige les habitants à porter un masque. Toutefois, dans l'hypothèse d'un déconfinement progressif le port du masque pourrait être généralisé et nécessaire à toute sortie du domicile.

Pour rappel, les masques barrières (ou masques alternatifs) sont destinés à l'usage des personnes saines ne présentant pas de symptôme clinique d'infection virale et n'étant pas en contact avec des personnes présentant de tels symptômes.

Son port limité à une demi-journée permet de constituer une barrière de protection contre une éventuelle pénétration virale dans la zone bouche et nez de son utilisateur ou d'une personne se trouvant à proximité. Il a pour vocation de protéger cette zone contre tout contact avec les mains.

En aucun cas il ne se substitue aux masques chirurgicaux ou masques FFP2 qui sont aujourd'hui réservés aux personnels soignants, en première ligne face à l'épidémie.

L'utilisation du masque barrière est envisagée par exemple pour une personne quittant son domicile pour se rendre sur le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés. Ce dispositif peut contribuer à la protection de l'ensemble d'un groupe portant ce masque barrière.

Le fonctionnement du plan « Sortez couverts, chacun son masque » : tous les détails dans le document de présentation accessible sur le site internet ou à disposition devant la mairie.